

Direction de la Planification et de l'Urbanisme  
Service de la Réglementation Urbaine

# Plan Local d'Urbanisme



**Révision générale approuvée par DCC du 27/06/2013**

**mise à jour par arrêté du 04/11/2013**

## **3 - Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**

### **3A - OAP thématiques**

**toulouse**  
**métropole**  
COMMUNAUTÉ URBAINE

Toulouse Métropole  
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821  
31505 Toulouse Cedex 5  
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01  
[www.toulouse-metropole.fr](http://www.toulouse-metropole.fr)



# L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS TOULOUSAINS

## Contexte

Une conception fonctionnaliste des espaces publics longtemps dominée par les contraintes des déplacements automobile fait place aujourd'hui à une meilleure prise en compte des différents types d'usages et de circulation, pour un partage plus équilibré, sur l'ensemble du territoire de la ville et répondant aux demandes et besoins de tous les usagers de la ville.

Le paysage urbain est la résultante d'une bonne composition des espaces bâti et des espaces publics qu'ils délimitent. Il est également la résultante d'une bonne occupation des espaces libres ou privés. A ce titre, les recommandations qualitatives de l'article 11 devront être appliquées dans tous les contextes urbains et sont complétés par les autres législations : code de l'environnement, règlement de publicité...

L'espace public est maintenant porté par une ambition politique forte notamment sur la qualité et l'identité affirmée des lieux comme :

- les centres historiques forts de leur patrimoine exceptionnel
- les nouveaux quartiers
- les abords des grands équipements structurants
- avec des transports publics qui favorisent la recomposition urbaine de la ville

Il doit faire l'objet d'une approche globale identique dans toute la ville.

### L'espace public est l'expression d'une culture

Exprimer l'urbanité est la qualité première d'un espace public : il doit être agréable de s'y trouver, de le parcourir, de le traverser, de s'y arrêter.

Toulouse est forte d'une diversité d'ambiances urbaines : les paysages et la production d'espaces publics doivent refléter cette variété et ces contrastes.

Tout projet doit prendre en considération le territoire et son histoire mais aussi porter clairement la marque du temps présent, à travers des options contemporaines et innovantes, aptes à dialoguer avec l'histoire des lieux.

### L'espace public s'inscrit dans une perspective durable

Il faut penser l'espace public sur le long terme à 30 ans minimum et dans toutes ces composantes, environnementales, sociales, économiques :

- Rechercher le meilleur ratio qualité/coût global (condition de production, de recyclage, de

transports, d'entretien, de maintenance...)

- Mieux gérer et entretenir : les eaux pluviales et l'imperméabilisation des sols
- Concevoir les espaces verts et plantation respectueux de l'environnement, privilégiant les espèces locales et la biodiversité.
- Informer et responsabiliser les citoyens pour les associer à l'action collective

### L'espace public est partagé par tous

La capacité des espaces publics à accueillir, dans de bonnes conditions, une grande diversité d'usagers et de pratique doit être l'une de leurs qualités :

Améliorer la mobilité par la complémentarité des différents modes de déplacement s'obtient en limitant l'impact automobile pour une répartition équilibrée avec des modes doux (piétons, cycles).

## Objectifs

article L.123-1-4 du Code de l'urbanisme

- ▶ mettre en valeur l'environnement
- ▶ mettre en valeur les paysages
- ▶ mettre en valeur les entrées de villes et le patrimoine



# Principes d'aménagement

Il s'agit de construire un langage commun que les projets spécifiques viendront développer et enrichir.

## **Orientations**

Pour l'aménagement d'espace public le "principe de discrétion" doit prévaloir, en n'abusant pas d'expressions compliquées qu'aucun contexte ne justifie :

- simplifier l'occupation de l'espace ;
- penser qu'un espace public réussi doit se faire oublier au quotidien ;
- éviter le décor (effet de style ou de mode) pour l'espace public, qui nécessite au contraire sobriété et simplicité ;
- faire preuve de rigueur afin de mettre en valeur le bâti et le paysage qui le bordent

## **Prendre en compte les limites**

Les délimitations jouent un rôle essentiel dans la compréhension de l'espace public et leur traitement contribue à une meilleure visibilité ainsi qu'à une plus grande clarté des fonctions et des usages (bordures en limite de voirie, limites parcellaires, raccordements...).

## **Préconisations**

- donner de la lisibilité : dimensions, couleurs, continuités, rigueur et simplicité dans les tracés ;
- anticiper et réussir les transitions avec les espaces limitrophes ;
- choisir des matériaux de qualité adaptés aux contextes urbains.

## **La mise en valeur de l'eau**

L'eau est un élément constitutif de l'organisation et du nivellement des espaces publics.

La position de Toulouse en bord de fleuve et de zones humides a guidé l'aménagement de ses espaces publics ; elle participe à la définition des tracés et crée une variété de configurations : quais, balcons, esplanades, ponts...

Les différents cours d'eau, la Garonne et ses affluents (le Touch, l'Hers...) et ses canaux proposent un réseau inter connecté à vocation touristique, patrimoniale et biologique: le canal du Midi, le canal de Brienne, le canal de Saint-Martory...

Des éléments jalonnent la ville de manière ponctuelle : fontaines, bassins, pompes, canalets...

## **Préconisations**

- topographie et hydrographie sont des éléments à prendre en compte dans la conception des espaces publics,
- les éléments décoratifs doivent privilégier des systèmes à recyclage de l'eau,
- l'infiltration de l'eau dans les sols est à rechercher chaque fois que possible.

## **L'art dans la ville**

Les interventions artistiques viennent souvent s'ajouter, à posteriori, aux aménagements.

Il faut intégrer, chaque fois que possible, ces expressions artistiques dès la conception des projets, pour leur contribution à la qualité des espaces.

Il ne s'agit pas uniquement de qualité esthétique, mais bien d'ajouter du sens aux espaces et de transformer le regard des citoyens sur les lieux qu'ils fréquentent.

Plusieurs pistes seront mises en oeuvre: l'art peut interroger le patrimoine, mettre la ville en scène ; il peut également, en étant associé à la conception de la forme urbaine, contribuer à la production d'un nouvel imaginaire de la ville.

La construction de l'identité toulousaine doit prendre en compte la diversité des grands principes d'aménagement précédemment énoncés.

## **L'accessibilité universelle**

Les aménagements ou leur redéfinition doivent être conçus dans le sens d'une accessibilité universelle et généralisée. L'espace public est le lien qui permet à tous (les personnes de petite taille, les personnes avec des objets encombrants ou des chariots à provisions, les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes avec de jeunes enfants y compris en poussette, personnes ayant des difficultés motrices temporaires ou permanentes...) de pouvoir exercer les actes de la vie quotidienne et de pouvoir participer à la vie sociale. Les usages des aménagements publics doivent être confrontés aux principaux handicaps :

- **Moteur** : fauteuil roulant, usage de la canne ou d'une béquille, mais aussi personnes utilisant une poussette, un moyen de déplacement de type diable ou chariot...
- **Mental** (qui altère la compréhension, la communication) : au-delà des personnes souffrant d'un handicap, il faut également intégrer dans cette catégorie les enfants (notamment quand les aménagements leur sont principalement destinés), certaines personnes âgées, les touristes ou les personnes ayant des difficultés de compréhension de l'écrit.
- **Auditif**
- **Visuel**

## **Valoriser la trame végétale**

La composante végétale est incontournable dans les projets urbains qui intègrent cette composante dès leur conception.

Dans le paysage urbain, le végétal joue de nombreux rôles ;

- il participe à la composition et à l'organisation de l'espace, contribuant ainsi à la lisibilité de la ville et à la composition d'un paysage urbain public de qualité,
- il a un rôle psychologique, symbolique et culturel : c'est le trait d'union Ville/Nature,
- il a un rôle de biodiversité, en atténuant le caractère minéral des zones urbaines et en assurant la continuité des corridors biologiques sur le territoire,
- il assure des fonctions environnementales, agissant sur la qualité de l'air (capture de CO<sup>2</sup>), le

confort (protections vis-à-vis du soleil, du vent...),

- il participe au lien social ; lieu de rencontre et d'échange il est une composante de l'éco-citoyenneté,

Les plantations peuvent prendre des formes très variées: mails et alignements, arbres ou bosquets isolés, parcs et squares, jardins et massifs plantés, tapis engazonnés, clôtures, murs et toitures végétalisées ...

#### **Préconisations**

- utiliser les plantations comme composante fondamentale dans la conception des aménagements,
- prendre en compte les distances de plantations vis-à-vis des façades, mais aussi des équipements de voirie (bancs, sanisettes, horodateurs...) entre les arbres, afin d'assurer leur développement et leur pérennité,
- respecter la cohérence entre le choix des essences et l'environnement (biodiversité, conditions locales de sol et de climat, plantes mellifères...) et les usages ; prévoir une diversité des espèces afin de limiter l'exposition aux maladies,
- le choix des essences devra autant que possible limiter l'implantation d'espèces allergènes,
- concevoir des espaces verts et des plantations en fonction des principes de la "gestion différenciée", économe et respectueuse de l'environnement, privilégiant des espèces locales non invasives, et de préférence résistantes à la sécheresse et peu consommatrice en eau.

## **La mise en lumière**

Patrimonial, d'ambiance ou fonctionnel... l'éclairage joue un rôle primordial dans le paysage urbain et participe à la qualité du cadre de vie des habitants.

Il est révélateur des qualités d'un lieu, de ses singularités. Il n'existe pas d'obligation légale d'éclairer l'espace public, mais il faut garantir la sécurité d'utilisation de cet espace par tous les utilisateurs, sans distinction d'horaires.

L'éclairage doit répondre à une attente de confort et de sécurité des espaces et également offrir de nouvelles ambiances, de nouvelles lectures des espaces parcourus.

Il doit pouvoir guider, informer, signaler et "mettre en scène la ville".

Il intègre les considérations environnementales de consommation d'énergie et pollution lumineuse.

#### **Préconisations**

- concevoir l'éclairage comme élément de "valeur ajoutée" pour la compréhension de la ville,
- valoriser l'espace public par une ambiance lumineuse agréable,
- mettre en valeur les façades en les éclairant judicieusement,
- garantir la sécurité des piétons, qui souhaitent voir et être vus,
- garantir la sécurité des déplacements, par un bon éclairage des voies et par une bonne visibilité des éléments de signalétique, en fonction des usages,
- prévoir des zones d'ombre ou de moindre éclairage,
- orienter l'éclairage vers le bas et non vers le ciel,
- privilégier les technologies les plus économes en énergie.

## **Le mobilier urbain**

Il faut rechercher la cohérence et la compréhension des objets installés dans l'espace public.

Le mobilier urbain est choisi suivant l'usage des lieux, le besoin des utilisateurs, les fonctions attribuées à l'objet. Certains éléments auront un rôle de signalétique (repérer, attendre...).

Comme pour les revêtements de sol, la cohérence du mobilier urbain devra être recherchée à l'échelle des grands ensembles territoriaux : axes de transport, quartiers de ville, noyaux villageois, environnement urbain et paysager...

La couleur est un élément important : sauf étude particulière argumentée c'est le « gris anthracite » qui s'impose.

#### **Préconisations**

- engager des actions ciblées, incluses dans une approche globale et précédées d'une réflexion sur le fonctionnement d'un lieu ;
- veiller à ce que le recours aux aménagements provisoires soit limité à des situations limitées dans le temps.
- s'assurer que les objets installés puissent être maintenus en état par les services de la ville .
- retirer ce qui n'est plus indispensable avant de rajouter de nouveaux éléments ;
- s'adapter à la montée en puissance des modes doux : les objets et les systèmes conçus pour les automobilistes ne conviennent pas forcément pour les piétons et aux cycles.

## **Les revêtements de sol**

Le sol est l'élément primordial : Il est prépondérant dans la perception qu'un usager peut avoir de l'espace public.

#### **Préconisations**

Le choix des matériaux est fait selon le site, ses usages et également en fonction de critères techniques et fonctionnels.

A Toulouse, les qualités des matériaux doivent répondre à plusieurs impératifs, notamment en termes de développement durable (privilégier les retraitements sur place, le recyclage des enrobés, l'acoustique, les liants végétaux...).

Il est indispensable de prévoir des matériaux qui intègrent les critères suivants :

- la nettoyabilité : surfaces poreuses et surfaces perméables ne peuvent être entretenues avec les mêmes moyens techniques
- la réparabilité : pour faciliter les interventions d'entretien et de reprise ponctuelle
- l'imperméabilité ou la porosité : la gestion des eaux de ruissellement et de l'infiltration
- l'approvisionnement : délais et conditions d'approvisionnement
- la durabilité et les exigences économiques : le prix initial, la durée de vie, le coût d'entretien.

## Occupation de l'espace public

L'espace public est vivant dans le sens où il a de multiples usages et utilisations. En effet, il est d'abord aménagé par la collectivité, puis il est approprié par les riverains. Il est le support d'activités économiques, lieu de vie, de passage, lieu culturel et ludique, vecteur d'image... Il est donc nécessaire de trouver un équilibre harmonieux de tous les services et usages de cet espace public qui contribuera à offrir aux toulousains et aux visiteurs une image vivante, dynamique et animée grâce à des espaces publics de qualité.

L'espace public est occupé de manière permanente ou temporaire, par des activités comme les terrasses des restaurants et des cafés ou par des commerces, qui apporteront une évolution de l'occupation de l'espace public, ne serait-ce que par le mobilier utilisé (tables, chaises... mais aussi jardinière, porte-menu, appareils de cuisson, meuble réfrigéré, tourniquet de cartes postales...). Ses activités peuvent être également des marchés ou des manifestations qui font évoluer l'occupation de l'espace public.

L'espace public est également occupé par des éléments techniques (éclairage public, alimentation des réseaux... mais aussi grues, échafaudages, palissades...) et par un mobilier (panneaux publicitaires, bancs...mais aussi présentoirs de prospectus, de journaux ou d'offres commerciales, kiosques, triporteurs...)

Enfin, la limite avec l'espace public complète ce paysage urbain (comme les devantures des magasins ou leurs enseignes, et leurs accessoires que forment les grilles, les volets, les stores bannes, les climatisations...).

Nombre de ces domaines font l'objet de réglementations spécifiques (règlement de publicité, règles d'occupation du domaine public par exemple) ou d'orientations (cahiers de l'espace publique, guides des commerces...)

Dans un souci d'espace public durable et de qualité il est nécessaire de prendre en compte et d'assurer une cohérence de l'ensemble de ces réglementations ou recommandations.